

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande du 08 février 2019 reçue le 08 février 2019 par la SARL SIMON et FILS,
- CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers piétons pour la modification d'un branchement gaz 5 route de Mirecourt à Heillecourt.

ARRETE :

Article 1^{er} – Du lundi 18 février 2019 au vendredi 22 février 2019 inclus (de 8 heures à 18 heures), l'entreprise SARL SIMON et FILS est autorisée à occuper le domaine public pour la modification d'un branchement gaz 5 route de Mirecourt à Heillecourt.

Article 2 – Les préconisations seront les suivantes :

- Interdiction de stationner au droit du chantier sauf engins de chantier
- Interdiction de circuler sur la piste cyclable pendant la durée des travaux


Article 3 – L'entreprise SARL SIMON et FILS prendra toutes dispositions utiles pour assurer la signalisation et la présignalisation du chantier, la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes aux abords du chantier.

.../...

Article 4 – Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices, et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Par ailleurs, celle-ci veillera à la propreté des lieux d'intervention.

Article 5 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole – Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SARL SIMON et FILS,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.

Le Maire,

D. SARTELET